

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 8 septembre 2015 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller, et maire substitut
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Daniel Quenneville, conseiller

M Jim Smith, Directeur général

Absence motivée :

M. Ronald Cross, maire
M. Charles Rondeau, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

Présence dans la salle : Une (1) personne.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire substitut Éric Galipeau, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1509-235

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en plus de garder le point varia ouvert

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- | | |
|------------|--|
| 0.1 | Moment de réflexion |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 août 2015 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110 **CONSEIL MUNICIPAL**

- | | |
|--------------|--|
| 110-1 | Autorisation de paiement – Facture contribution camps de jour 2015 |
| 110-2 | Carrière-Sablière - Droit |
| 110-3 | Demande d'approbation du calendrier de conservation |
| 110-4 | Les industries Galipeau – Autorisation de paiement |
| 110-5 | WSP – Offre de services professionnels |
| 110-6 | Programmation 2015-2016 – Maison de la Culture |
| 110-7 | Projet de mainlevée aux fins de signatures |
| 110-8 | Proposition de service – Logiciel contrôle d'accès |

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1** Présentation des comptes dus au 31 août 2015
- 130-2** Présentation des comptes payés au 31 août 2015
- 130-3** Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-4** Rapport du dg des dépenses engagées 31 août 2015
- 130-5** Caisse populaire – Relevé de compte au 31 août 2015
- 130-6** État des activités financières- Suivi du budget 2015

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

- 320-01** chemin du Petit lac des Cèdres – Autorisation d’entreprendre des travaux
- 320-02** Réfection des chemins de la Fermer et de la Montagne – Construction d’un trottoir
- 320-03** Projet de réfection du pont du lac Laverdure

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET
DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA
BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1** Appui à notre résolution – art. 59
- 800-2** Politique nationale de la ruralité 2017-2014 – Réddition de compte

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1509-236

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT QU’une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1509-237

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE DE LA CONTRIBUTION 2015 DE LA FONDATION LE TERRIER INC.

CONSIDÉRANT QUE la fondation Le Terrier a fait parvenir à la Municipalité une facture détaillée représentant le nombre d'enfants participants au camp de jour 2015 et ce conformément à la résolution R1505-138;

CONSIDÉRANT QU' après avoir effectué une vérification de la liste soumise par la Fondation Le Terrier, l'administration avise les membres du conseil que celle-ci est conforme à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture #44 de la Fondation Le Terrier inc. représentant la contribution 2015 de la Municipalité de Messines au camp de jour inter municipal

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1509-238

AUTORISATION DE TRANSMETTRE UN DOSSIER D'INFRACTION AU RÈGLEMENT 2009-272 À L'AVOCAT

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du règlement 2009-272, règlement concernant le régime pour les carrières, sablières ou gravières – Imposition de droits et déclaration d'exploitation. Tous les exploitants d'une carrière ou d'une sablière doivent produire une déclaration bi-annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport sur le droit d'imposition de droits et déclaration d'exploitation, pour la période se terminant au 31 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE sur les sept carrières ou sablières sises sur le territoire de la municipalité de Messines, un seul exploitant n'a pas produit son rapport dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitant non-conforme n'a pas produit de déclaration pour les périodes du : 1 janvier au 30 juin 2014, 1 juillet au 31 décembre 2014 et du 1 janvier au 31 juillet 2015 et ce malgré de multiple rappel de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE;

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le dossier soit transféré à Me Marc Tremblay, avocat chez Deveau et de remettre comme consigne d’entreprendre les procédures judiciaires nécessaires afin de régulariser ce dossier.

D’AUTORISER Jim Smith, directeur général à transmettre le dossier aux avocats et de signer tous documents requis au nom de la Municipalité le cas échéant.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1509-239

DEMANDE D’APPROBATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION – MODIFICATIONS PROPOSÉES

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap.A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du troisième alinéa de l’article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l’annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l’approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, son calendrier de conservation et toute modification relative à l’addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines est un organisme public visé au paragraphe n° 4 de l’annexe de cette loi ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines n’a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques
Appuyée par Denis Bonhomme
Il est résolu à l’unanimité

D’AUTORISER le directeur général et secrétaire- trésorier, monsieur Jim Smith, à signer le plan de classification et calendrier de conservation et toute modification relative à l’addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce plan et calendrier ou cette modification à l’approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Messines.

ADOPTÉE

R1509-240

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

CONSIDÉRANT le potentiel ou l’apparence de conflit d’intérêts présent relativement au lien familial entre le maire substitut et le propriétaire des Industries Galipeau;

CONSIDÉRANT QUE le maire substitut monsieur Éric Galipeau ne peut se retirer en vue des délibérations du présent point étant donné que le nombre d’élus siégeant à la présente assemblée représente la limite obligatoire au quorum et ce conformément à l’article 147 du Code municipal;

Note au procès-verbal :

Les trois membres du conseil demandent au directeur général d'utiliser son droit discrétionnaire pour effectuer le paiement des factures et de reporter le point à l'ordre du jour à l'assemblée du mois d'octobre

R1509-241

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE L'ENTREPRISE WSP

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté lors de sa séance régulière du 18 août 2015 le premier projet de règlement du schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un délai de 4 mois à partir de l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé pour donner son avis quant au projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de l'entreprise WSP de Gatineau par l'entremise de l'urbaniste Stéphane Doré, offrant d'accompagner la municipalité de Messines dans son processus d'analyse comparative des documents de planification afin de relever les changements proposés au 1^{er} projet de schéma et qui affecteront la municipalité de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'octroi du contrat à l'entreprise WSP de Gatineau qui aura comme mandat d'accompagner la municipalité de Messines dans son analyse du 1^{er} projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et ce conformément à l'offre de service du 26 août portant le numéro de référence P15-11080-31 au montant de 2 900.00\$ en plus des taxes applicables

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1509-242

PROGRAMMATION 2015-2016 DE LA MAISON DE LA CULTURE – ACHAT DE BILLETS DE SPECTACLE

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau a fait parvenir à la Municipalité la liste des spectacles qui se tiendront lors de la saison 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont intéressés à acheter des billets pour certains spectacles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat de billets de spectacle de la Maison de la Culture, soit pour 6 différents spectacles, en raison de 2 billets par spectacle, pour une somme totale de 480.00\$ incluant les taxes.

Que les billets de spectacle achetés feront l'objet d'un tirage au sort; une paire de billets par spectacle, ceux-ci seront offerts aux citoyens de la municipalité de Messines par un avis sur les ondes de CHGA FM, aux employés de la Municipalité

et les élus seront également invités à inscrire leur nom s'ils souhaitent participer au tirage au sort.

Spectacles retenus N°	Spectacle	Date
1	Rodeo Drive	Mercredi le 14 octobre 2015
2	Guillaume Wagner	Mercredi 4 novembre 2015
3	Renée Wilkin	Mercredi 2 mars 2015
4	Sylvain Larocque	Mercredi 16 mars 2015
5	Brigitte Boisjoli	Jeudi 31 mars 2015
6	Dominic et Martin	Mercredi 18 mai 2015

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1509-243

JOANNE LACHAPELLE NOTAIRE- PROJET DE MAINLEVÉE – TARA COSGROVE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une hypothèque légale résultant d'un jugement publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, le 22 avril de l'année 2005, sous le numéro 565-22-00017-059 sur la propriété de madame Tara Cosgrove;

CONSIDÉRANT QUE toutes les sommes dues en capital, intérêts et frais en vertu de cet acte ont été reçues au complet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

De **DONNER** quittance générale et finale de toute somme qui nous est due aux termes de l'acte susmentionné, et consent à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques et droits résolutoires nous résultant de cet acte et par conséquent autorise le maire, Ronald Cross et le Directeur général, Jim Smith, à signer au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

R1509-244

PROPOSITION DE SERVICE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN LOGICIEL D'ACCÈS SÉCURISÉ

CONSIDÉRANT QUE lors de son assemblée régulière du 4 août 2015, la Municipalité a octroyé au Groupe GPI de Saint-Paul, un contrat de gestion complète de prévention incendie;

CONSIDÉRANT QU'afin de réaliser son mandat, le Groupe GPI requiert un accès à notre logiciel Target qui est installé sur le serveur de la Municipalité et qu'actuellement aucun logiciel d'accès n'est présent ce qui permettrait d'accorder un accès limité, contrôlé et sécuritaire à notre serveur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de la part d'informatique DL une offre de service pour l'achat et l'installation du logiciel WatchGard XTM 26-W tel que décrit dans la soumission 332970;

EN CONSÉQUENCE;

Sur une proposition de Daniel Quenneville,

Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l’unanimité

D’AUTORISER la dépense pour l’achat du logiciel watchGard XTM 26-W, l’installation et la configuration du logiciel tel que proposé dans la soumission 332970 à Informatique DL pour un montant total de 1 974.00\$ en plus des taxes applicables;

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1509-245

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l’unanimité

D’ADOPTER le rapport des comptes dus pour la période du 1^{er} au 31 août 2015, tel que déposé et par conséquent d’autoriser leur paiement, pour la somme de 24 479.73\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1506-246

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 31 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

D’ADOPTER la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 30 juillet au 31 août 2015, pour la somme de 168 610.57\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
14	Chèques fournisseurs émis	115 037.62\$
30	Prélèvements électroniques	53 572.95\$

	TOTAL :	168 610.57\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1509-247

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 25 juillet au 31 août 2015, dont celle-ci représente la somme de 48 703.42\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1509-248

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 24 juillet au 31 août 2015, dont celui-ci représente une somme de 7 418.51\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

TRANSPORT

R1509-249

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX SUR LES CHEMINS DU PETIT LAC-DES-CÈDRES NORD ET SUD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines avait déposé une demande de subvention auprès du Gouvernement pour l'amélioration des chemins du Petit-Lac-des-Cèdres Nord et Sud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a reçu, en date du 28 juillet 2015, confirmation de l'octroi d'une subvention issue de l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au montant de 30 000.00\$ Dossier n° 00023103-1-83060(07)-2015-06-18-34 ;

EN CONSÉQUENCE;

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général d'entreprendre les travaux et d'engager une dépense maximale de 60 000.00\$ pour les travaux de correction et de recharge de MG-20 sur les chemins du Petit-Lac-des-Cèdres Nord et Sud.

QUE la moitié du capital nécessaire à la réalisation des travaux, soit 30 000.00\$ proviennent de la subvention d'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal tel que mentionnée en exergue;

QUE la différence de 30 000.00\$ provienne du surplus non affecté de la Municipalité de Messines.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1509-250

RÉFECTION DES CHEMINS DE LA FERME ET DE LA MONTAGNE – CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a mandaté le Service en Génie Municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la préparation des plans et devis ainsi que pour l'estimation préliminaire des travaux pour la construction d'un trottoir à l'intersection des chemins de la Ferme et de la Montagne (Coin du dépanneur de Messines);

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préliminaire telle que préparée par le SGM de la MRC Vallée-de-la-Gatineau s'élevait à 36 045\$;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre par invitation a été envoyé auprès de 4 entreprises de la région;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions, une seule entreprise a répondu à l'invitation soit Construction FGK de Val-des-Monts et ce au montant de 67 652.20\$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE dans son rapport d'analyse du 28 août 2015 monsieur Joël Lacroix, ingénieur au Service de Génie Municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau recommande de ne pas accepter l'offre en raison des montants beaucoup plus élevés que l'estimation des travaux et le délai plus long que les exigences de la municipalité de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil entérine la recommandation de monsieur Joël Lacroix, ingénieur au Service de Génie Municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et **REFUSE** la soumission reçue de Construction FGK pour le projet cité en titre.

Note au procès-verbal :
Un nouvel appel d'offre sera lancé par la municipalité de Messines au printemps prochain relativement à ce projet.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1509-251

PROJET DE RÉFECTION DU PONT DU LAC LAVERDURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a mandaté le Service en Génie Municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la préparation des plans et devis ainsi que pour l'estimation préliminaire des coûts pour les travaux de réfection du pont du lac Laverdure;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préliminaire telle que préparée par le SGM de la MRC Vallée-de-la-Gatineau s'élevait à 48 999.20\$;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre par invitation a été envoyé auprès de 4 entreprises de la région;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions, une seule entreprise a répondu à l'invitation, soit Construction FGK de Val-des-Monts et ce au montant de 74 383.82\$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE dans son rapport d'analyse du 28 août 2015 monsieur Joël Lacroix, ingénieur au Service de Génie Municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau recommande de ne pas accepter l'offre en raison des montants beaucoup plus élevés que l'estimation des travaux et le délai plus long que les exigences de la municipalité de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil entérine la recommandation de monsieur Joël Lacroix, ingénieur au Service de Génie Municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et **REFUSE** la soumission reçue de Construction FGK pour le projet cité en titre.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal :
Un nouvel appel d'offre sera lancé par la municipalité de Messines au printemps prochain relativement à ce projet.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1509-252

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19:40

ADOPTÉE

Éric Galipeau
Maire

Jim Smith
Directeur général